

NOUVEAU POSTSCRIPTUM

AU MÉMOIRE

SUR LE SIÈGE DE DAGOBERT.

Le sujet que j'ai traité en m'occupant du siège de Dagobert m'a conduit à des investigations multipliées sur les *trônes à supports léonins*, et j'ai compris dans mon travail tous les résultats auxquels j'étais arrivé pendant l'impression : je joins à cette livraison ceux que je dois à de nouvelles recherches.

Après que l'influence des idées chrétiennes eût fait ajouter le symbole du *lion* aux trônes consulaires, l'idée de représenter la figure allégorique de Rome elle-même, assise sur le trône affecté à la première magistrature de la République, dut se présenter naturellement à l'esprit des artistes. C'est ce qui arriva en effet dès le règne de Valentinien I^{er} (après Jésus-Christ, 364-375). Cet empereur fit le premier frapper des monnaies d'or, au revers desquelles on voit avec la légende : **CONCORDIA AVGGG**, *Rome casquée, assise sur un trône, ayant à ses pieds une proue de Navire*¹. Sur ces pièces, qui se renouvellent jusque y compris le règne de Théodose II, et probablement de Valentinien III, (mort en 455) Rome se voit indifféremment assise sur un *trône carré*, symbole de l'autorité impériale, ou sur le *siège à supports léonins*, réservé à la suprême magistrature dans l'organisation républicaine. Les pièces de cette dernière catégorie, qui sont les plus nombreuses, montrent *de profil* les têtes et les pattes de lion : mais l'artiste monétaire a dû rencontrer, pour figurer *de face* ces attributs, les mêmes obstacles que les sculpteurs des diptyques consulaires. La même observation s'appliquera aux monnaies du sénat de Rome dont il sera question tout à l'heure.

Nous franchissons un intervalle de plus de sept siècles pour retrouver Rome représentée de la même manière sur les monnaies d'argent frappées par l'autorité du sénat. Les nouvelles tentatives que firent les Romains pour abolir le domaine utile des papes sur la ville de Rome remontent jusqu'à l'époque d'Arnaud de Brescia (1142) : mais quelque ait été le succès de ces entreprises pendant le cours du douzième siècle et le commencement du treizième, elles

¹ Banduri, t. II, pp. 491, 505, etc... Eckhel, D. N. t. VIII, pp. 150, 158, 163, 165, 168, 172, 181 : cf. p. 187. A mon grand étonnement je m'aperçois que les auteurs qui ont donné l'explication des types byzantins ne se sont pas occupés de l'interprétation de celui-ci. Eckhel lui-même se contente de le mentionner en termes généraux : *Mulier galeata sedens*, etc., et ne parle pas des *lions* entre lesquels elle est souvent assise. Dès le règne de Constance II, l'*ancienne Rome* avait paru en regard de la *nouvelle*, c'est à dire de Constantinople, sur les *aurei* qui portent la légende : GLORIA ROMANORVM. La première se distingue par son casque et son costume d'amazonne; la seconde a pour attributs une couronne tourrelée sur

sa tête et une *proue de vaisseau* à ses pieds, comme ville maritime. Valentinien I^{er}, de concert avec son frère Valens, ayant rétabli le partage de l'Empire, introduisit le type dont nous nous occupons, dans l'intention de marquer qu'en dépit de cette division l'unité fondamentale de l'état se conservait par la *concorde des Empereurs*. C'est dans ce but que l'artiste monétaire a imaginé une *Rome* qui réunit les attributs de l'*ancienne* et de la *nouvelle*, le *casque* pour la première, la *proue de navire* pour la seconde, et cette combinaison a été sans doute facilitée par le souvenir du *vaisseau* de Saturne qui figure sur les monnaies primitives de l'ancienne Rome.